



# Ville de Chilly-Mazarin

**DÉCISION N°19-066 - DAJ/CB/SR**

**OBJET : REFECTION DES COURTS DE TENNIS 1 ET 2 COMPLEXE SPORTIF JESSE OWENS A CHILLY-MAZARIN : SIGNATURE DU MARCHE.**

**Le Maire de Chilly-Mazarin,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

**VU** la délibération n° D182203-1 du 22 mars 2018 donnant au Maire délégation pour les matières visées en l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le décret 2016-360 du 25 mars 2016 et notamment l'article 27 relatif aux marchés publics passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant du décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

**CONSIDERANT**, pour la municipalité, la nécessité d'effectuer la réfection des courts de tennis 1 et 2 au complexe sportif Jesse Owens à Chilly-Mazarin,

**CONSIDERANT** qu'un marché pour des travaux de réfection des courts de tennis 1 et 2 au complexe sportif Jesse Owens à Chilly-Mazarin a été organisé sous la forme d'un marché à prix global et forfaitaire divisé en 3 lots comme suit :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	Terrassement et gros œuvre et drainage
2	Mise en place d'un revêtement en résine acrylique et traçage terrain selon les normes de la FFT
3	Remplacement de la clôture grillagée et mise en place de 3 portails et d'un portillon accès PMR

**CONSIDERANT** qu'une procédure adaptée a été lancée avec l'envoi d'un avis d'appel public à concurrence au BOAMP en date du 4 avril 2019,

**CONSIDERANT** que sur les trente-trois entreprises ayant retiré le dossier, six d'entre elles ont présenté une offre dans le délai imparti à savoir avant le 2 mai 2019 à 12 heures,

**CONSIDERANT** la négociation menée avec les candidats au lot n° 3 sur les prix proposés,

**CONSIDERANT** que la société POLYTAN France a remis pour les trois lots une offre jugée économiquement la plus avantageuse pour la collectivité en vertu de la mise en œuvre des critères de sélection pondérés énoncés au règlement de la consultation.



# Ville de Chilly-Mazarin

## D É C I D E

**ARTICLE 1 : DE SIGNER** les marchés de réfection des courts de tennis 1 et 2 complexe sportif Jesse Owens à Chilly-Mazarin tels que définis ci-après avec la société POLYTAN France domiciliée Chemin des Vignes – CS 80094 - AMIENS CEDEX 3 :

- Lot n° 1 : « Terrassement et gros œuvre et drainage »,
- Lot n° 2 : « Mise en place d'un revêtement en résine acrylique et traçage terrain selon les normes de la FFT »,
- Lot n° 3 : « Remplacement de la clôture grillagée et mise en place de 3 portails et d'un portillon accès PMR ».

**ARTICLE 2 : ARRETE** le coût des marchés comme suit :

- Lot n° 1 : 93 288,05 euros H.T. soit 111 945,66 euros T.T.C.
- Lot n° 2 : 14 271,45 euros H.T. soit 17 125,74 euros T.T.C.
- Lot n° 3 : 16 434,40 euros H.T. soit 19 721,28 euros T.T.C.

**ARTICLE 3 : DIT** que le délai d'exécution des travaux est celui prévu dans l'offre du candidat et qu'il commencera à courir à compter de l'ordre de service.

**Article 4 : DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif communal 2019.



Fait à Chilly-Mazarin, le 5 juin 2019  
Le Maire,

Jean-Pau BENEYTOU